



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux trains à grande vitesse sur la ligne Paris-Agen

Question écrite n° 43394

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les places disponibles dans les trains à grande vitesse, en particulier sur la ligne reliant Paris à Agen. En effet, depuis le vote de la suppression des vols intérieurs ayant une alternative de moins 2 h 30 en train du 10 avril 2021, incluant ainsi la ligne Bordeaux-Paris (et *a fortiori* Agen-Paris), la plupart des trains affichent désormais complet de nombreuses semaines à l'avance et il devient extrêmement compliqué de trouver des sièges, notamment en fin de semaine. Or il apparaît que le nombre de trains circulant sur cette ligne dans les deux sens n'a pas augmenté, alors que dans le même temps le nombre de voyageurs empruntant ce mode de transport a explosé. Aussi, il serait pertinent de multiplier le nombre de trains pour permettre aux concitoyens qui, notamment, habitent et travaillent dans deux villes différentes de prendre le train, qui est le moyen de transport le plus écologique et le plus sûr. Au surplus, en cette période de crise sanitaire, l'encombrement des trains au maximum de leur capacité n'est pas souhaitable. Il lui est donc demandé ce qu'il entend mettre en œuvre pour désengorger la ligne de train Paris-Agen et permettre ainsi à des millions de Français de prendre ce moyen de transport facilement et en toute sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43394

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 janvier 2022](#), page 35

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)